

Informations POST BAC+2
Année scolaire 2021-2022
BTSA GPN (1 an) / BTSA TC PFFB (1 an)

1 - DEMANDE D'INSCRIPTION

En fonction des effectifs de classe et du dossier des candidats, il peut être utile que vous indiquiez deux choix, si cela correspond bien sûr à votre objectif professionnel ou de poursuite d'études. Veillez à ce que la classe et la section choisie soient compatibles avec la classe d'origine (à vérifier sur le site www.iseta.fr / rubrique «conditions d'admission»). **Dans le cas contraire prendre contact avec l'établissement.**

2 - CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Une fois votre dossier d'inscription complété et retourné à l'établissement accompagné des pièces demandées, vous recevrez alors :

- Soit une confirmation d'admission
- Soit une proposition de mise en liste d'attente
- Soit un refus d'admission

Dans certaines situations, le candidat peut être invité aussi à un entretien complémentaire par téléphone.

Nous ferons en sorte de répondre le plus rapidement possible aux familles qui déposent une candidature et nous limitons les listes d'attente. Tout en restant soucieux de la liberté de choix de chaque famille, nous vous remercions de nous informer très rapidement en cas de désistement.

3 - LE STATUT D'ETUDIANT

Une fois inscrit, le candidat a un statut d'étudiant et bénéficie des avantages sociaux de l'enseignement supérieur : BOURSE D'ETUDES, CARTE ETUDIANT...etc...

L'établissement n'assume pas la responsabilité des étudiants en dehors des activités pédagogiques encadrées, relatives aux programmes officiels. Les déplacements pour activités pédagogiques restent sous la responsabilité des étudiants.

4 - LOGEMENT

Il n'y a pas d'internat pour les BTSA mais une **LISTE DE LOGEMENTS est proposée par l'établissement**.

Ces logements (chambres, studios, colocations) sont essentiellement situés sur la commune de Poisy et proches environs. La location s'effectue directement entre le propriétaire et l'étudiant (ou sa famille). Contrat de location sur 10 mois (septembre à Juin). Dans la plupart des cas, vous avez la possibilité de percevoir une aide au logement (renseignements auprès de la CAF d'Annecy : 0 810 25 74 10 ou www.caf.fr).

L'établissement vous communique cette liste de logements par mail dès réception de votre confirmation d'inscription (Contact : Audrey ZAMBONI – Mail : audrey.zamboni@iseta-eca.cneap.fr)

5 - RESTAURATION

Les étudiants peuvent prendre leurs repas au self de l'ISETA.

Tarif 2021/2022 : 5,20 € par repas

6 - TRANSPORTS

La LIGNE 1 de bus assure la liaison directe « Annecy – ISETA ».

Abonnement « jeune » pour les étudiants de moins de 26 ans disponible au mois, au trimestre ou à l'année.

Arrivée le matin à l'établissement à 8h00 (pour début des cours à 8h15) et départ le soir de l'établissement à 17h30 (pour fin des cours à 17h20). Retrouvez toutes les infos sur le site de la SIBRA (www.sibra.fr).

7 - BOURSE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La demande de bourse doit être faite en ligne en créant votre **Dossier Social Etudiant (DSE)** entre le 15/01/2021 et le 15/05/2021 sur le site www.messervices.etudiant.gouv.fr

Sur ce même site, vous pourrez également faire une simulation (pour cela, vous aurez besoin de votre avis fiscal 2020 sur les revenus 2019).

8 – FRAIS DE SCOLARITE

Le montant appelé couvre toutes les activités pédagogiques communes et les services : enseignement, administration, locaux, adhésion à la fédération nationale, remise en propriété de documents pédagogiques, photocopies, assurances accidents du travail...etc....

En revanche les frais individuels ne sont pas pris en compte (sécurité sociale, frais médicaux....)

Dans un souci de simplification et de bonne gestion, nous vous proposons **d'opter pour le prélèvement automatique mensuel**, qui lisse la charge pour les familles et facilite le suivi comptable. Le montant annuel est divisé en 10 mensualités équivalentes, septembre 2021 à juin 2022, et tient compte du calendrier scolaire (vacances, stages, examens...). Les prélèvements sont faits aux environs du 3 du mois, suivant une facture annuelle établie dès la rentrée et disponible sur le site Ecole directe.

- Tarif 1 : correspond à un revenu fiscal de référence (pour l'année 2019) inférieur à 20.400 € pour 1 enfant, 22.440 € pour 2 enfants et 24.480 € pour 3 enfants et plus. Dans ce cas, vous devez fournir l'avis d'imposition. **Sans ce justificatif, le tarif 2 (Tarif de Base) sera appliqué automatiquement.**
- Tarif 2 : Tarif de base
- Tarif 3 : permet une prise en compte partielle de la solidarité aux familles ou aux élèves en difficulté.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR Tarifs 2021/2022 (tarif mensuel prélevé sur 10 mois)	TARIF D'ACCUEIL 1	TARIF DE BASE 2	TARIF DE SOLIDARITE 3
FORMATIONS INITIALES :	SCOLARITE	SCOLARITE	SCOLARITE
BTSA «GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE»	177 €	237 €	295,50 €
BTSA GPN + LICENCE AMENAGEMENT	223 €	283 €	341 €
BTSA TECHNICO-COMMERCIAL «PFFB»	177 €	237 €	295,50 €
BTSA TC PFFB + LICENCE AMENAGEMENT	223 €	283 €	341 €

- **Frais de dossier administratif ISETA** : 60€ (30€ en cas de réinscription d'un candidat déjà élève de l'ISETA en 2020-2021)
Chèque retourné si candidature non retenue, mais non remboursable en cas de validation de l'inscription par l'établissement.
- **Frais d'inscription en LICENCE** : Environ 200 € (à verser directement à l'Université au moment de l'inscription définitive en septembre)
- **Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)** : Environ 90 € (à verser directement à l'Université au moment de l'inscription définitive en septembre)

9 - DES PARCOURS INDIVIDUALISES

L'étudiant est au centre des préoccupations de l'équipe pédagogique. Des cours de soutien sont dispensés en fonction des besoins, des programmes et du niveau initial des candidats.

POUR VOUS RENSEIGNER, LES RESPONSABLES DE FILIERE ET LEUR COLLABORATRICE SONT A VOTRE SERVICE

Formations initiales temps plein	Responsable de cycle
BTSA « GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE » 1 an après un diplôme BAC+2 (BTS, DEUG, DUT, DEUST...) Sur étude du dossier, ce BTS peut être associé à une licence universitaire d'aménagement	Myriam BRUN – myriam.brun@iseta-eca.cneap.fr Olivier ROLLET – olivier.rollet@iseta-eca.cneap.fr ☎ 04 50 46 38 14
BTSA TC « PRODUITS DE LA FILIERE FORET BOIS » 1 an après un diplôme BAC+2 (BTS, DEUG, DUT, DEUST...) Sur étude du dossier, ce BTS peut être associé à une licence universitaire d'aménagement	Béatriz MOLERO – beatriz.molero@iseta-eca.cneap.fr Ludovic SIMEON – ludovic.simeon@iseta-eca.cneap.fr ☎ 04 50 46 26 40
LICENCE GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE Associée au BTS TC «Produits de la filière forêt et bois» en 1 an ou au BTS « Gestion et Protection de la Nature » en 1 an. Inscription universitaire en août, puis en septembre.	Sébastien TAVAN – sebastien.tavan@iseta-eca.cneap.fr ☎ 04 50 46 38 05

Secrétaire pédagogique : Virginie GERLIER

virginie.gerlier@iseta-eca.cneap.fr ☎ 04 50 46 12 71